

INTERCLUBS D'HIVER EN NET

Règlement 2023-2024

CLUBS

Sont concernés pour participer à ces rencontres les clubs suivants :
Aiguilles Vertes, Arcachon, Argileyrès, Cameyrac, Graves et Sauternais, Gujan, Lacanau, Margaux, Pessac, Teynac, Villenave d'Ornon et Bordeaux lac
Chaque club organise à tour de rôle par ordre alphabétique l'épreuve de l'interclubs.
Le club de Pessac organise l'épreuve de 2023-2024.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve est constitué des Présidents (ou de leur représentant) de chaque commission sportive des clubs concernés.

ÉQUIPES

Les joueurs et/ou joueuses doivent être :

- * Majeurs
 - * membres de l'Association du club qu'ils représentent (ainsi qu'en instance de mutation)
 - * Dans la même saison le joueur ne peut représenter qu'un seul club «
 - * Pour des questions d'organisation, les inscriptions seront limitées à SIX joueurs et/ou joueuses par équipe au maximum.
 - * Les cinq meilleures cartes seront retenues pour le calcul en net des résultats du jour.
 - * Les index-handicaps seront limités à 24,4 pour les hommes et à 28,4 pour les dames.
- Les compétiteurs d'un index supérieur joueront pour les hommes à 24,4 et 28,4 pour les dames. L'index pris en compte sera celui de la veille de la rencontre tel qu'il figure dans Fléole.

OBLIGATIONS DES ÉQUIPES

Chaque équipe devra adresser au club qui reçoit, au plus tard deux jours avant la rencontre, la liste de ses joueurs en indiquant : **NOMS, PRENOMS, NUMERO DE LICENCE.**

Le certificat médical est obligatoire.

Il est aussi demandé de préciser sur cette liste le nombre de joueurs susceptibles de déjeuner sur place après la rencontre.

FORMULE DE JEU : STABLEFORD NET

Il est prévu douze rencontres qui se déroulent le samedi matin et qui réuniront l'ensemble des équipes participantes.

Par respect pour les autres compétiteurs ainsi que pour les organisateurs, chaque club s'oblige à présenter, sauf cas de force majeure, une équipe à chaque rencontre.

Les départs sont donnés en shot-gun à 9h30 sauf dérogation pour le golf des Aiguilles Vertes et d'Argileyrès où deux départs sont prévus, un le matin et l'autre en début d'après-midi.

Le classement s'établit pour chaque journée par addition des cinq meilleurs scores nets.

L'équipe classée première lors d'une rencontre marque **13 points**.

L'équipe classée seconde **marque 11 points**.

La troisième marque **10 points** etc. la dernière marque 1 point.

En cas de forfait, l'équipe absente marque 0 point.

Un concours d'approche est organisé à chaque rencontre. Le gagnant apporte un bonus d'1 point à son équipe.

En cas d'égalité, le départage s'effectue sur la sixième carte puis sur la meilleure puis sur la deuxième meilleure etc...

Le cumul des points obtenus à l'occasion de chacune des rencontres, permet d'établir le classement général.

En cas d'égalité absolue au terme du dernier jour, le départage se fera de la manière suivante :

1/ Nombre de victoires,

2/ classement du dernier tour.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le droit d'inscription de chaque équipe est fixé à soixante euros. Cette somme est versée au golf qui accueille la finale des interclubs (golf de **PESSAC pour 2023/2024**) et sera utilisée par ce dernier pour organiser la manifestation de la remise du trophée. Cette participation devra être adressée au club organisateur **avant le 31/12/2023. Passé cette date les résultats des clubs n'ayant pas cotisé ne seront pas pris en compte.**

Il est souhaitable dans la mesure du possible que le capitaine de chaque équipe effectue la collecte des green-fees auprès de ses coéquipiers et paie globalement le golf.

RECOMPENSES

Un trophée est mis en jeu par le club organisateur. Ce trophée est acquis à titre définitif au bout de trois victoires consécutives par un même club.

LITIGES

Les litiges qui viendraient à se produire au cours d'une rencontre devront être réglés par les capitaines des équipes en présence. En cas d'impossibilité ou de carence, le Comité de l'épreuve, après avoir recueilli toutes les informations nécessaires, rendra sa décision en toute connaissance de cause. Cette décision sera alors sans appel.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Un responsable du club qui reçoit le groupe participant à l'épreuve :

* Retiendra les départs après réception du calendrier.

* Fournira les cartes de scores, veillera au bon déroulement des départs et l'ensemble de la compétition.

* Affichera les résultats et s'assurera de leur transmission au serveur Fléole dans les délais prescrits par la FFG.

CONDITIONS DE JEU

Dans le cas de conditions de jeu difficiles (fortes pluies, froid, ...), la compétition peut être déclarée NO COUNTING avant le début de la rencontre, suite à une réunion des capitaines.

Le présent règlement est complété par les règlements des Épreuves Fédérales Interclubs par Équipes. Les conditions d'un règlement particulier prévalent sur celles du règlement général.